

ROBERTO J. PAYRO
LA MER D'EAU DOUCE

VIII
REVANCHE DE SOLIS

En cette chaude et lumineuse journée de l'été 1515, où le ciel ressemblait à une immense pierre précieuse, l'atmosphère au souffle d'une forge et le soleil à cette forge elle-même, trois caravelles entrèrent lentement dans le port de Séville et surgirent en face de la *marina*, à proximité des deux bâtiments des collecteurs et de la massive Torre del Oro. Le



mouvement de la *marina*, où des forçats et des jeunes miséreux chargeaient des vivres sur deux galères, se fit plus intense et plus animé dès que l'on aperçut les navires qui arrivaient de l'aval, cela en raison de l'afflux de gens curieux attirés sur le rivage par les mystérieux

et imperceptibles signaux qui convoquent la foule aux endroits où quelque chose se passe. Et si, du côté de Séville, bourdonnait un essaim toujours plus serré et plus nombreux, un autre, moindre, commençait à s'agiter de l'autre côté du fleuve, près du misérable mais enjoué quartier de Triana, dont les masures étaient regroupées autour de l'ancienne église gothique de Santa Ana.

Parmi la populace, on retrouvait les éternels bien informés qui, depuis que le monde est monde, trouvent plaisir en satisfaisant la curiosité d'autrui. Ces derniers disaient que les trois navires venaient d'être équipés à Lepe pour un long et hasardeux voyage de découverte et de conquête, et qu'ils se rendaient à Séville afin de s'y soumettre à l'indispensable formalité d'inspection par messieurs les officiers royaux. La destination des caravelles était, d'après les informateurs officieux, peut-être un secret mais un secret de Polichinelle. Ils se rendaient aux Moluques et aux Indes, aux riches terres que la Castille possédait sur des mers inconnues et que le roi Manuel du Portugal prétendait lui disputer sans droits. L'expédition avait été préparée, pendant des années entières et dans la plus grande discrétion, afin que les Portugais ne tentent pas de les devancer ; elle était patronnée par des gens très puissants et très haut placés dont, peut-être, don Ferdinand lui-

même, et elle devait être commandée par un navigateur des plus réputés.

Autour des porte-paroles – hommes de mer, marchands, dont l'échoppe n'était pas ouverte, ou pícaros fiers de l'être –, se formaient des groupes d'auditeurs, avides de nouvelles, et la vive façon andalouse de s'exprimer, pleine d'esprit et sonore, leur conférait une touche pittoresque. Mais cela n'absorbait pas l'attention au point d'empêcher les curieux de suivre des yeux la manoeuvre des caravelles, exécutée à grands cris et avec des gestes violents par l'équipage expérimenté. Cet intérêt monta d'un cran lorsque se détacha du flanc du plus grand des navires un canot, dont la rame était empoignée par un homme d'un certain âge, et qui se dirigea vers le débarcadère en pierre, au pied de la Torre del Oro.

- *Celui que vous voyez à la poupe du canot est le capitaine. Un brave ! Je le connais sur le bout des doigts, même si lui ne me connaît pas ...* – disait un vieillard, dont l'emploi notoire consistait à demander l'aumône aux portes de la Giralda ou de San Salvador, qui mangeait la soupe copieuse des couvents et qui servait de gazette vivante, tandis que ses occupations non avouées s'étendaient aux secteurs les plus divers et les plus mystérieux, depuis détrousser des bourses jusqu'à manipuler des esprits. – *Si je le connais – poursuivait-il –, bien sûr que je le connais ! Je*

sais qu'il est un personnage historique et, en outre, qu'il se nomme Juan Díaz de Solís.

- *Arrête avec ces nouvelles rabâchées ! – s'exclama une jeune fille qui avait un oeillet dans les cheveux et portait négligemment une mante. – Tout le monde sait à Séville qu'il est rien de moins que le pilote principal et qu'il s'est déjà rendu plusieurs fois aux Indes et à d'autres endroits encore plus lointains !*
- *Oui, tu dois bien être au courant, jeune traînée ! – répliqua le mendiant – Il ne passe pas dans la ville de braguette que tu ne connaisses et qui ne te connaisse à fond !*
- *Et j'en suis bien honorée ! – dit la jeune femme, avec une magnifique désinvolture.*
- *Juan Díaz de Solís, pilote majeur ! C'est amiral qu'il devrait être, parbleu ! Parce que en matière de navigation, personne ne lui arrive à la cheville ... Et son équipage, diantre, il le choie parce qu'il est prodigue et que cela ne l'effraie pas de payer un coup, quitte à être plus justicier que don Pedro lui-même, celui de la Padilla ... (N.d.T. : allusion à Pierre 1^{er} de Castille, « le cruel », dont Marie de Padilla fut la maîtresse attitrée et dont il eut 4 enfants) Et, cette fois il va nous rapporter de l'or en abondance de terres que lui seul peut situer – m'a-t-on dit de source sûre – aussi vrai que l'on m'appelle Bras, parbleu!*

Parmi ceux qui étaient suspendus à ses lèvres, il y avait un gamin en guenilles, qui s'était faufilé jusqu'au premier rang du groupe. Vêtu de haillons, les pieds et les jambes nues, sa chemise en lambeaux permettait de voir que si le soleil andalou lui avait hâlé et tanné le visage ainsi que les extrémités, le reste de sa peau était naturellement doré comme celui d'une pêche. Et, alors que la jeune femme à l'oeillet ouvrait la bouche afin de poursuivre le dialogue malicieux avec le mendiant, le jeune gamin mit son grain de sel dans la conversation en demandant, avec une langue bien pendue :

- *Et dis-nous, précieux Bras, comment doit-on procéder pour accompagner cet amiral ?*
- *Holà, moutard ! Tu veux donc, toi aussi, partir à la découverte de terres ! Voyez-moi, vos seigneuries, cette face de petit gitan ! Tire-toi de là, épouvantail, et dis à ta mère qu'elle essuie le lait qui t'est resté sur les lèvres !*
- *Pardon, votre seigneurie et grand-père ! – s'exclama le garçonnet, en se mettant les mains sur les hanches – A votre âge, votre seigneurie doit déjà avoir découvert plus de terres qu'Amerigo Vespucci lui-même et être un intime du Prêtre Jean ... Voilà pourquoi ce devrait être possible pour moi ...*

Irrité, le vieil homme levait la main pour lui coller une gifle, quand il se se produisit un remous dans la foule et l'enfant fit une feinte de corps, se

lançant en direction de Solís qui, à cet instant, sautait à bas du canot, suivi par deux hommes, de toutes évidences des marins : l'un, rustaud et mal fagoté ; l'autre, avec des manières d'hidalgo même s'il était également hâlé par les vents et le soleil. Ils se frayèrent un chemin, jouant des coudes, afin que les curieux ne les touchent pas, le garçonnet ajustant ses pas en les allongeant à ceux des trois personnages, remerciant d'un signe de tête pour les exclamations flatteuses, affectueuses ou facétieuses qui saluaient les navigateurs, comme si elles lui étaient adressées. Ils furent nombreux ceux qui formèrent un cortège bruyant et agité, sans que les trois marins parussent le remarquer car c'est en conversant amicalement qu'ils entrèrent dans Séville par les Atarazanas et



qu'ils prirent le chemin de la Casa de Contratación de las Indias, installée dans le vieil Alcázar. La suite s'émietta en quittant la *marina* et, seuls, atteignirent l'Alcázar le vieux mendiant, la jeune femme et le jeune garçon en guenilles. Fasciné, ce dernier suivait les navigateurs et, lorsqu'il les vit s'arrêter devant le portail morisque de la Casa de Contratación, il alla se jucher sur une borne qui lui faisait face et guetta, un doigt dans le nez et les jambes pendant dans le vide.

- *N'entres-tu pas avec moi ?* – demanda Solís

à celui qui avait un air d'hidalgo – *Nous sommes en face de la cage aux fauves qui rêvent de me dévorer.*

- *Très peu pour moi ! –* répliqua l'autre en riant – *Diego García et moi allons, pendant ce temps, chercher le peu d'hommes qui nous manquent.*
- *Que Dieu soit alors avec vous –* dit Solís –. *Nous nous retrouverons à bord avant la tombée de la nuit.*
- *Et c'est là que l'on saura le résultat de la rencontre, s'il reste des queues à compter.*

Et tandis que Solís pénétrait dans la Casa de Contratación, Torres et García mirent le cap sur la vieille et sale rue de la Cabeza del Rey Don Pedro. Le gamin, qui semblait perplexe en voyant qu'ils se séparaient, dut avoir pris une résolution parce qu'il sauta à bas de la borne et se mit à suivre les deux hommes, jouant avec un bout de bois sur les grilles saillantes des fenêtres. Il avait conçu un plan, bien que vague, car il fit une grimace de dépit en les voyant disparaître dans une taverne obscure et sentant le vinaigre, habituel refuge de marins qui n'avait pas de bateau sur lequel s'embarquer.

Depuis qu'il était arrivé de Cadix, non sans difficultés et soucis, mendiant, maraudant, fuyant les compagnies d'archers de la Sainte-Hermandad, soit en empruntant les routes, soit en longeant la berge du Guadalquivir, presque toujours à pieds, parfois à bord de barques

charriant du poisson, il rêvait sans cesse des aventures merveilleuses, d'incomparable grandeur, qui débutaient à Séville pour se dérouler ensuite dans l'éblouissement des Indes enchantées. Il devait forcément rencontrer celui qui l'emmènerait, comme écuyer, comme domestique, voire comme chien, à la découverte et à la conquête des pays de l'or et de l'oisiveté, d'où le plus misérable revient seigneur. Et, dans le pire des cas, s'il ne trouvait pas celui qui le protégerait, il avait décidé de se glisser furtivement dans la cale de n'importe quelle caravelle sur le point de lever l'ancre et d'y rester tapi et silencieux, malgré l'obscurité, la soif et la faim, jusqu'au moment où il sentirait – et ce serait au mouvement – que le vaisseau naviguait en haute mer, loin de tout port, en route vers les terres promises. La passion romanesque, dominant Espagnols et Portugais, navigateurs insignes, aventuriers résolus, conquérants sans attaches et sans entraves, s'emparait des grands et des petits, et même les petits garçons rêvaient de devenir d'autres Colomb, Cortez (**N.d.T.** : 1521) ou Balboa, et d'accéder à la grandeur grâce au courage, à l'audace et aux efforts, sans reculer devant les dangers et les échecs, que l'imagination ne leur dépeignait pas. Et, pour le conquérant juvénile, la piraterie elle-même était un incitant supplémentaire car, que savait-il ou pouvait-il savoir de la morale, étant né et ayant grandi en vagabondant à Cadix, près d'Almadraba où, quand

c'était la saison, il assistait à la pêche au thon, vagabondant jusqu'aux puits de la Jara, où on ne manquait jamais de tenir une réunion bruyante et enjouée, vagabondant de la plage de la Caleta au Port, du hameau d'Hercule aux Arenales de la Isla ? En revanche, il avait écouté et connaissait par coeur des récits prodigieux de voyages et prouesses, de tueries et de cruautés, qui l'enflammaient et exaltaient son cerveau.

Quelque instants plus tôt, à la *marina*, il avait avidement prêté l'oreille au bonhomme Bras qui, exagérant avec ardeur, racontait à la jeune femme portant négligemment une mante l'histoire romanesque de Solís : meurtrier de sa première épouse, là-bas au Portugal, pour une jalousie justifiée ; fameux buveur ; pilote incomparable ; homme capable de défier la Casa da Guiné et le Roi du Portugal (**N.d.T.** : Jean II) lui-même car, entre corsaire et pirate, il s'était remboursé les centaines de cruzados qu'on lui devait (et un peu plus, à titre de prime) en s'emparant d'une caravelle portugaise ... Et à présent le roi Manuel (**N.d.T.** : successeur de Jean II) et son ambassadeur le suppliaient à genoux de reprendre du service au Portugal, avec des rentes de prince et davantage de privilèges qu'un potentat ... Mais rien à faire ! Solís n'était pas homme à accourir à un tel appel ...

Le garçonnet ne savait ni lire ni écrire, ne pouvait faire la distinction entre le bien et le mal,

mais il savait rêver ... Oh ! Il ne se laissait arrêter par rien, passait allègrement de l'homicide à la rébellion, de la rébellion à la piraterie, et il finissait par s'imposer par l'audace et l'ingéniosité jusqu'à atteindre les mêmes sommets (ou de plus hauts) que Solís ... Le tout était de commencer.

Ces rêveries guidaient son idée fixe : parler aux hommes qui remontaient la rue devant lui. Lorsqu'ils disparurent tous deux, dans la taverne, il se réveilla en sursaut.

- *Tu n'as pas de chance, Paquillo ! Non, tu n'as décidément pas de chance !*— dit-il à ses haillons.

Il lui aurait été difficile d'expliquer la raison de sa plainte car il pouvait très bien attendre jusqu'à ce que ceux de la taverne ressortent mais, sans s'arrêter à de telles considérations, il se mit à courir vers le port, appelé par le souvenir du fleuve et des caravelles.

Solís, dans l'intervalle, pestait également dans son for intérieur pour sa poisse car, à la Casa de Contratación, n'était visible que le seul



Pedro de Isásaga, un des officiers qui le

combattaient avec le plus d'acharnement. Il aurait préféré avoir affaire au répartiteur, López de Recalde, ou au trésorier, le docteur Sancho de Matienzo, en qui il croyait avoir deux soutiens, voire deux amis. Mais il ne se déroba pas devant un choc pour lequel il était préparé ; il tenait en mains de quoi contrecarrer et vaincre Isásaga et beaucoup d'autres animosités. Don Ferdinand continuait à lui donner des preuves de confiance, comme s'il se moquait du roi Manuel et de son ambassadeur et, même si ce dernier semblait avoir débauché quelques-uns des officiers de la Casa de Contratación, Solís disposait de plus de cordes à son arc que n'importe quel autre pilote principal avant lui, précisément au moment où ses ennemis tapis dans l'ombre voulaient le rendre suspect d'inclination pour le Portugal et, seuls, lui, l'évêque Juan Rodríguez de Fonseca et le secrétaire Lope de Conchillos, connaissaient les véritables intentions de Son Altesse. Et qu'avait fait Don Ferdinand en apprenant les accusations de trahison, fantasques et peut-être intéressées ? ... Eh bien, hausser les épaules, en parler à Solís lui-même et ensuite *endormir* les officiers, les chargeant de mener une enquête dans la plus grande discrétion et de lui en communiquer les résultats ... comme la fois précédente, lors du voyage en compagnie de Yáñez Pinzón. (N.d.T. : dont ils sont revenus fin 1509)

- *Quels bons vents amènent ici monsieur Joao*

Dias ? – demanda Pedro de Isásaga en le voyant, optant insidieusement pour la prononciation portugaise.

- *Dieu préserve Don Pedro de Isásaga !* – répondit Solís, saluant avec une politesse exagérée le petit vieillard desséché à la face de vinaigre –. *Ces bons vents soufflent sur des plis que Son Altesse m'a adressés personnellement à Lepe, où je préparais ma nouvelle flottille.*
- *Félicitations !* — murmura de mauvaise grâce le rigide officier, pendant que Solís extrayait de ses habits et brandissait comme une épée un rouleau dont pendait le sceau royal.
- *Votre excellence veut-elle les passer en revue ?* — demanda le navigateur —... *Vous verrez que Don Fernando, notre seigneur, sait rendre justice ... et ne la refuse pas à cet humble vassal.*

La main d'Isásaga tremblait en prenant les plis, car il pressentait quelque chose de fort désagréable. Mais il sembla se tranquilliser dès qu'il lut le premier pli.

- *Nous avons déjà connaissance de cette ordonnance royale nommant, en votre absence, votre frère Francisco de Çoto pilote principal par intérim (N.d.T. : 24 novembre 1514 ; TORIBIO MEDINA, pp. 130-132) — dit-il froidement —, et les dispositions sont prises pour accomplir la volonté de Son*

Altesse. J'ajouterai seulement avec le respect dû que, de l'avis nombreuses personnes, Son Altesse aurait pu poser les yeux sur quelqu'un dont les services et les mérites étaient plus grands ... Peut-être se trompent-elles parce que, dans le passé, tant Don Ferdinand que Doña Isabelle – qu'elle soit dans la gloire des cieux ! –, étaient particulièrement avisés pour les nominations.

- *Pour celle de votre excellence, "verbi gratia" – répliqua sournoisement Solís –. Heureusement pour votre excellence, Son Altesse n'apprendra pas de ma bouche ces commentaires sur ses ordres royaux ... Mais votre excellence accueillera sans doute avec une plus grande satisfaction la lecture de l'autre pli ...*

Au fur et à mesure qu'il lisait, Isásaga changeait de couleur ; il devint jaune, ensuite vert, se redressant violemment en quittant son fauteuil, et il finit par s'exclamer, se contenant péniblement :

- *En tant que serviteurs loyaux de Son Altesse, préservant jalousement les intérêts du Royaume, nous n'avons point mérité, non, nous n'avons pas mérité un semblable camouflet ... Mais le proverbe latin (**N.d.T.** : ou musulman ? ...) dit que Dieu aveugle celui qu'il veut perdre ...*

Pendant un moment, la colère parut

transformer le pygmée en géant.

- *Vos paroles dépassent sans doute votre pensée et ce n'est pas, non plus, à moi de les répéter* – dit Solís, en prenant avec impertinence un siège qu'Isásaga ne lui avait pas offert —. *Mais le Roi, notre seigneur, n'inflige jamais de camouflet à personne, et je ne vois pas comment il pourrait se perdre en ordonnant que l'on me traite comme je le mérite et qu'on le fasse en toute hâte ...*
- *S'il ne s'agissait que de cela !* – grogna l'officier en écumant de rage.
- *Allons ! Le reste n'a pas d'importance* – s'exclama Solís, avec une légèreté feinte. – *Juan López de Recalde est mon ami, Don Ferdinand le sait, il a confiance en lui et Dieu fasse qu'il ne se trompe pas quand il pense que personne mieux que lui ne pourra m'aider à préparer mon voyage. C'est pourquoi et pour aucune autre raison qu'il ordonne que lui seul s'occupe de moi et y apporte "le plus grand soin possible". (N.d.T. : "sans aucun autre soin", 24 novembre 1514 ; TORIBIO MEDINA, p. 115)*

Isásaga gardait le silence en essayant de se maîtriser et Solís, qui avait marqué une pause, continua avec espièglerie :

- *Mais il n'y a pas à se méprendre quant aux intentions de Son Altesse ... Elle est loin de*

*mépriser les autres officiers de la Casa de Contratación à qui, si je n'ai pas mal entendu, la fin de l'ordonnance royale recommande, non au seul Recalde mais bien à tous, de me venir en aide avec "**beaucoup d'amour**" (et Solís insista bien sur ces mots), car Elle me tient pour un bon et loyal serviteur ... Et cela va tellement à l'encontre de ce que murmurent les mauvaises langues concernant les relations portugaises de "Joao Dias", comme dit votre excellence avec tant de grâce ... Son Altesse fait les mêmes recommandations, tout particulièrement, au trésorier Matienzo, qui m'honore également de son amitié, et ce dans un pli séparé que je dois lui remettre en main propre (N.d.T. : TORIBIO MEDINA, p. 113) ... Si je suis indiscret en disant cela, que Dieu me le pardonne, car je le fais seulement pour être agréable à votre excellence ...*

Solís avait été très loin afin que le petit et irascible Isásaga ne pût pas prendre sa revanche. Mais il en trouva une dans le document qu'il continuait à examiner, parce qu'il eut un sourire aigre pendant qu'il disait avec une sérénité affectée:

- *A présent, je trouve la clef et elle m'explique tout parfaitement ! Son Altesse sait de quoi il retourne et prend ses précautions. Grand Roi que le nôtre ! Mais il faut le lire entre les lignes*

et cela devient alors clair ... Je lis ici, en ce qui vous concerne, Joao Dias : "sa condition est celle que vous savez". Un peu que nous la connaissons ! ... Ne jetez donc pas tant de fumée pour une ordonnance royale qui, en somme ...

- *Qui, en somme – l’interrompt violemment Solís – me libère absolument et à jamais de votre juridiction, malgré vous, malgré Don Manuel et malgré Vasconcelos ...*
- *Avez-vous bu, Joao Dias ? – s’écria Isásaga avec un mépris furieux – Ce n’est qu’en étant ivre que vous pouvez oublier que, d’après les ordonnances et règlements, des officiers royaux nommés par nous, par nous-mêmes, ni plus ni moins, doivent accompagner toute expédition pour les Indes, afin que la Casa de Contratación ait un œil sur tout ce qui se fera ainsi que la faculté d’empêcher et de sanctionner les manquements ...*
- *Votre excellence, à ce que je vois, affectionne les cancans et aime les alimenter – répliqua Solís avec une sérénité glaciale. – Que j’aie bu ou pas, peu importe ; dans l’un ou l’autre cas je n’avais pas besoin de la caution de votre excellence... Mais un élément n’aura pas échappé à la perspicacité de votre excellence : Son Altesse peut fort bien nommer ces officiers, chargés de factorerie ou notaires, sans le concours de la Casa de Contratación...*

- *Le Roi ne l'a jamais fait ...*
- *Il faut un début à tout ; celle-ci sera la première fois... Ne le prenez pas mal, don Pedro ... Mon expédition est plutôt modeste, si on la compare aux importants navires et équipages avec lesquels d'autres sont parties, mais Son Altesse attend beaucoup d'elle ; Elle n'a rien voulu laisser au hasard, et encore moins livré aux caprices de gens qui – je ne le dis pas pour votre excellence –, pourvu qu'ils me nuisent, n'hésiteraient pas, quitte à nuire à notre roi, à le faire au bénéfice du Portugal ... Ce que l'on dit à tort de moi, on pourrait le dire à juste titre d'autres qui feignent d'être de grands ennemis de don Manuel afin de mieux le servir.*
- *Insinuations ! Odieuses calomnies !*
- *Que votre excellence ne le prenne pas à coeur comme si cela la concernait.*

Don Pedro le regarda comme s'il voulait le foudroyer et, avec une intention blessante, il dit lentement et sentencieusement :

- *Je n'ai pas besoin, moi, de me faire pardonner des délits capitaux.*
- *Vous vous écartez du sujet pour en revenir aux médisances – répliqua Solis, impassible. – Revenons-en à nos moutons. Le fait est que Son Altesse a déjà nommé mon ami Pedro de Alarcón répartiteur et notaire de la flottille et, chargé de la factorerie, mon ami Francisco de*

Marquina (N.d.T. : 24 novembre 1514 + 6 août 1515 ; TORIBIO MEDINA, pp. CCXXXII- + 133- + 142-143), des gens d'une honnêteté et d'une loyauté au-dessus de tout soupçon, qui ne me feront pas de cadeaux pour autant mais qui ne me nuiront pas non plus ... Bref, manoeuvres et fourberies n'ont pas réussi à duper Son Altesse. Le roi don Ferdinand sait bien que, pendant que Vasconcelos et ses hommes de main cherchent à me discréditer – c'est en ayant une idée derrière la tête, vous entendez bien, don Pedro –, le roi don Manuel, se servant du même Vasconcelos, veut me débaucher pour son service à coups d'honneurs et de faveurs, mais il n'y est pas parvenu et n'y parviendra pas, même s'il m'offrait la gloire éternelle ...

Le petit vieillard aigri le coupa de façon sarcastique, hacant les mots comme s'il riait :

- *Est-ce cela ... que vous utilisiez habituellement comme appât afin de pêcher des faveurs toujours plus importantes ? ... Oui, ce doit être cela ! ... "Le Roi du Portugal m'offre autant ! ... Le Roi du Portugal veut me donner beaucoup plus !" ... Comme si je l'entendais ! ... Et c'est ainsi que vous aurez obtenu les « llanos de Huerta y Acecal y del Hardal » à la limite de Lebrija ... (N.d.T. : 24 novembre 1514 ; TORIBIO MEDINA, pp. CCXL + 121-122)*
- *Ce n'est pas du tout cela – répliqua Solís*

tranquillement, affectant la modestie, afin de renvoyer la moquerie avec plus de venin –. *Notre seigneur don Ferdinand n'aime pas qu'on lui impose quoi que ce soit, moi moins que quiconque ... Mais, bien que je ne le mérite pas, Son Altesse a dit bien clairement – et les plis se trouvent ici même, à Séville – qu'il m'accordait cette faveur "parce qu'il m'a beaucoup servi et me sert continuellement, et qu'il a subi un préjudice dans une prison alors qu'il n'était pas coupable (N.d.T. : TORIBIO MEDINA, p. 122) –. Hé, don Pedro de mon coeur ! – alors qu'il n'était pas coupable". Mais vous devez connaître la lettre de Son Altesse au premier magistrat de cette ville où l'on lit ce que je dis ...*

- *Un autre cas où vous n'étiez probablement pas non plus demandeur – insista Isásaga d'un ton méprisant –, l'année précédente, on vous attribua les biens qu'avait laissés Antón de San Gil, après s'être donné la mort, à Carbonera la Mayor ... (N.d.T. : 14 décembre 1513 ; TORIBIO MEDINA, pp. 108-109)*
- *Le malheureux s'est pendu, c'est bien vrai – répondit Solís, imperturbable –, et Son Altesse, de la Cámara y Fisco à qui passaient ces biens, me les transféra, m'écrivant, cette fois aussi, qu'Elle le faisait "eu égard aux services que vous m'avez rendus et me rendez continuellement" ... (N.d.T. :*

TORIBIO MEDINA, p. 108)

- *Pauvre (ou riche) opiniâtre ! ... Et dans votre soif insatiable, vous en êtes arrivé, il n'y a pas longtemps, à lui demander la maison de tolérance de Ségovie (N.d.T. : 22 janvier 1514 ; TORIBIO MEDINA, pp. CCXXV-CCXXVI + 111-112), qui était vacante – s'exclama Isásaga, désormais hors de lui –, oubliant le prestige lié à votre charge de pilote principal ! ...*
- *Y prétendiez-vous également ? – demanda Solís de l'air le plus candide qu'il put – Si je l'avais obtenue, j'aurais été au regret d'avoir marché sur vos plates-bandes ... Parce qu'il n'y avait rien de mal ni de déshonorable à la solliciter. Je connais des grands seigneurs qui n'ont pas de scrupule à recevoir des gages ou des rentes de telles maisons, dont Son Altesse elle-même décide de la gestion, et si je n'ai pas obtenu celle que je sollicitais ce fut simplement parce qu'un plus puissant m'a damé le pion ... Mais cela ne m'afflige pas. Le Roi saura, à titre de compensation, m'accorder de plus grandes faveurs, sans que j'aie à les lui demander ...*

Illogique parce qu'il était furieux, Isásaga venait de se relever, écartant son fauteuil en le bousculant, et il disait, en bredouillant :

- *Je ne comprends pas, sinon en pensant à vos excès, pourquoi vous m'importunez avec de*

telles histoires, alors que vous savez très bien que je n'ai rien à y voir ! ...

Solís se leva lui aussi et, prenant appui d'une main sur le dos de sa chaise, tandis que l'autre balançait en cadence son couvre-chef, il dit sur un ton jovial et comme s'il répétait des phrases apprises :

- *Si j'ai raconté à votre excellence ces histoires, mon seigneur don Pedro, c'était uniquement pour témoigner ma gratitude à votre personne et à l'un ou l'autre de vos dignes compagnons de cette Casa de Contratación. Vous avez, eux et vous, tenté de me rendre tant de services auprès de Son Altesse, vous avez fait tant de recommandations de mes humbles qualités, vous avez porté à ses royales oreilles tant de nouvelles me concernant, que Son Altesse, finalement convaincue de mérites que vous m'attribuiez et que je n'ai pas, me comble de faveurs, non seulement celles que vous avez si pertinemment rappelées, mais quelques autres que vous ne savez pas, comme celles qu'Elle me promet lors de mon retour, dans sa grande libéralité, des honneurs dont je n'avais jamais rêvé ... Ah ! s'il n'y avait eu les efforts de votre excellence et de ses vénérables compagnons, peut-être Son Altesse aurait-Elle encore ignoré mes indignes mérites ... Mais votre excellence n'a pas rendu service à un ingrat ! ... Ni à un*

importun non plus ... Je ne veux pas continuer à ennuyer votre excellence ... Que Dieu vous garde !

La petite personne de don Pedro Isásaga retomba, effondrée, dans son fauteuil, comme une loque humaine, mettant longtemps à recouvrer ses esprits. Vasconcelos avait écrit à don Manuel que Solís était insupportable d'orgueil et de violence ; imaginez ce qu'il aurait écrit à propos d'Isásaga, s'il l'avait pu ! ...

© 2016, Bernard GOORDEN, pour la traduction française

Notes du traducteur (N.d.T.).

TORIBIO MEDINA, José ; ***Juan Díaz de Solís. Estudio histórico*** ; Santiago de Chile, impreso en casa del autor ; 1897, CCCLII + 252 p. (segundo libro : documentos y bibliografía)

<http://booksnow1.scholarsportal.info/ebooks/oca9/32/juandazdesol100medi/juandazdesol100medi.pdf>

Sources des illustrations.

Tableau d'Alonso Sánchez Coello

Le *Puerto de Indias* qui, au 16^{ème} siècle accueillait un grand nombre d'embarcations le long du Guadalquivir, passant par Séville (on distingue la Giralda au fond, à gauche le pont des barques et, à droite, la Torre del Oro).

Vue de la ville de Séville, depuis le quartier de Triana. Via le fleuve Guadalquivir, la *Flota de Indias*, flotte de galions, reliait la ville aux vice-royautés américaines.

https://es.wikipedia.org/wiki/Puerto_de_Indias#/media/File:La_sevilla_del_sigloXVI.jpg

<http://spainillustrated.blogspot.be/2012/06/sevilla-capital-del-comercio-mundial.html>

Vista de Sevilla en 1498, peinture à l'huile d'Alonso Sánchez Coello :



<http://www.elsevier.es/pt-revista-offarm-4-articulo-la-farmacia-comercio-ciencia-monardes-13096633>

¿Por qué Sevilla y no Cádiz?

http://personal.us.es/alporu/histsevilla/sevilla_puerto.htm

« Pièce de l'Amiral » dans la **Casa de Contratación** :

<http://insensateces-de-un-exiliado-cronico.blogspot.be/>

ORDONNANCE DES OFFICIERS DE LA CASA DE LA CONTRATACION DE SÉVILLE DU 21 NOVEMBRE 1507 (1).

Los oficiales de la Reina nuestra señora de la Casa de la Contratacion de las Indias del mar Océano, que residimos en esta ciudad de Sevilla, acatando la crescida merced que Dios nuestro Señor ha fecho á estos reinos en descubrir las Indias é abrir camino para la contratacion dellas, y que el dia de hoy no se ofrece otro trato de tanto provecho, por lo qual debemos mucho trabajar por conservar é aumentar el dicho trato, lo qual no se podria hacer si no hobiere mucha verdad é grande concierto en la dicha contratacion, segunt que ya habemos visto por la esperiencia, en especial en lo de los cambios que los maestros de los navios que llevan los tales viages han tomado á riesgo de los dichos sus navios, sin los cuales cambios no podrian los navios llevar los dichos viages; é como la malicia en los hombres de los malos pensamientos non cesa, algunos han vendido navios no seyendo suyos, ni toviendo poder para ello : otros se han puesto á comprar navios fiados, y han tomado á cambios sobre ellos, estando los navios hipotecados á los vendedores, y otros han sacado mayores cuantias á cambio que pueden pagar aunque vengan á salvamiento : otros gastan los dichos dineros mal gastados, non los debiendo gastar salvo en los mantenimientos y fornescimientos para el viage necesarios, y si en esto non se pusiese remedio, crescerian las tales maneras de cabtelas, fraudes y engaños, y el dicho trato se perderia : por ende acordamos, y de parte de SS. AA. mandamos, que de hoy en adelante todos los maestros de los navios que quisieren

Nous, les officiers de la reine, notre souveraine, attachés à Phôtel de la Contractacion des Indes océaniques établie à Séville;

Considérant la grâce extraordinaire que Dieu notre Seigneur a faite à ces royaumes par la découverte des Indes et la route ouverte au commerce de ces pays; considérant aussi qu'il n'existe aujourd'hui aucun autre trafic aussi avantageux, nous nous croyons dans l'obligation de travailler de toutes nos forces pour conserver et augmenter ce commerce; ce qui ne sauroit avoir lieu s'il n'y règne beaucoup de sincérité et d'ordre.

Comme l'expérience l'a déjà prouvé, et en particulier en ce qui concerne les emprunts sur les risques des bâtimens que les patrons, en entreprenant ces sortes de voyages, contractent, et qui les mettent en état de faire lesdits voyages; et comme la méchanceté des hommes pervers ne cesse jamais, quelques personnes ont vendu des navires qui ne leur appartenoient pas, et sans en avoir l'autorisation; d'autres ayant acheté des navires à crédit, les ont ensuite affectés à des emprunts, malgré le privilège hypothécaire des vendeurs; d'autres ont emprunté sur des navires des sommes plus considérables qu'ils ne pouvoient payer, lors même que le bâtiment arriveroit à bon port; d'autres font un mauvais emploi des sommes empruntées, qu'ils ne devroient employer qu'à l'équipement et aux provisionnemens nécessaires pour le voyage;

Attendu que, s'il n'étoit pas porté remède à ces désordres, les subterfuges, dolz et fraudes de ce genre augmenteroient toujours et finiroient par perdre le commerce,

Nous statuons, ordonnons, au nom de Leurs Altesses, que tous les patrons qui, à l'avenir, voudront emprunter à la grosse aventure, devront se présenter, avant la conclu-

(1) Cette ordonnance a été publiée seulement par M. de Navarrete, dans le tome II, pages 320 et 321, de sa *Collecion de los viages, etc.* imprimée en 1825, d'après l'original qui est aux archives des Indes, section du commerce. Il ne paroît pas que Capmany l'ait connue.

tomar dineros á cambio, antes que los tomaren vengan y parescan ante nosotros los dichos oficiales de la casa de la Contractacion, á nos demostrar los navios que traen para pagar é fletar para las Indas, é muestren é hayan de mostrar como los navios son suyos, ó los poderes que traen para obligar los dichos navios y aparejos y fletes, de los duénos cuyos son, porque por nosotros los dichos oficiales se vea el tamaño de cada navio, é se señale el precio de él, de lo que puede valer y de lo que se puede dar sobre él á cambio para su fornescimiento é despacho para las cosas necesarias para el viage; y se asiente en los libros de la casa de la Contractacion, y asimismo se asiente el cambio é cambios que tomaren los dichos maestros en los dichos libros, por órden, para que los mercaderes ó personas que hubieren de dar á cambio sobre los dichos navios, lo sepan lo uno y lo otro y la cuenta y razon de todo, mediante la cual cuenta é diligencia cesen é cesarám las cautelas, fraudes é engaños que se han comenzado á hacer; so pena que el maestro ó maestros que lo contrario hicieren, é no guardaren esta órden de aqui adelante tomando dineros á cambio antes de tener nuestra licencia, ó tomare mas cantidad á cambio de la que por nosotros los dichos oficiales le fuere señalada, haya perdido y pierda el dicho navio ó la parte que tuviere en él, y mas cien ducados de oro; lo cual todo desde ahora para entonces, y desde entonces para ahora, aplicamos é sea aplicado á la cámara é fisco de Sus Altezas, y que demas desto sea obligado á tornar los dineros que asi tomare á cambio sin nuestra licencia, ó demas fiado de lo que le fuere mandado, con él dos tanto; y so pena que el mercader, ó cualquier persona de cualquier estado y condicion que sea, que diere sus dineros á cambio á algun maestro ó á otra persona, sin que haya informacion de lo susodicho ó parte

sion de l'emprunt, par-devant nous, susdits officiers de l'hôtel de la Contractacion, pour déclarer quels sont les navires qu'ils affectent au payement et qu'ils frètent pour aller aux Indes. Ils produiront leurs titres de propriété desdits navires, ou les pouvoirs qui les autorisent à engager les corps, agrès et frets que les propriétaires leur auront confiés, afin que nous examinions le tonnage de chaque navire, que nous en fixions le prix et la valeur, et ce qu'on peut prêter dessus à la grosse aventure pour le fournir des objets nécessaires et pour le mettre en état de faire le voyage projeté.

Le tout sera inscrit sur les registres de l'hôtel de la Contractacion, et le ou les emprunts contractés par lesdits patrons seront également portés sur ces registres par ordre de date, afin que les négocians ou autres personnes qui prêtent à la grosse sur les navires puissent connoître toutes les circonstances et l'état de la propriété du navire, moyennant lesquelles précautions et formalités les subterfuges, fraudes et dols qui existent à présent cesseront.

Les patrons qui seront trouvés en contravention, et qui, au mépris des règles établies ci-dessus, emprunteront de l'argent avant notre autorisation, ou qui en emprunteront au delà de la somme fixée par nous, auront perdu et perdront leur navire ou part de propriété, et payeront en outre une amende de cent ducats d'or, lesquelles valeurs seront et demeureront appliquées au trésor et fisc de leurs altesses. Le coupable sera, de plus, tenu de restituer au double les sommes qu'il aura ainsi empruntées sans notre autorisation ou au delà de la somme fixée.

Les négocians ou autres personnes, de tel état ou condition qu'elles soient, qui prêteront leur argent à la grosse aventure, à un patron ou autre individu, sans avoir vérifié sur les registres de la Contractacion l'accomplissement des formalités susdites, auront de même perdu et perdront l'argent ainsi prêté,

dello, pues la puede haber de los libros de la casa de la Contratacion, que por el mismo caso haya perdido y perdia los dineros que asi diere á cambio, y que los contratos que se hicieren en su favor y obligaciones, aunque paseante escribanos públicos, no les aproveche, y sean en si ningunas, é de ningun efecto é valor para que non se ejecute ni puedan ejecutar ante ningun juez por lo que diere á cambio contra el tenor é forma de este nuestro mandamiento é provision por nosotros los dichos oficiales fecho de parte de Sus Altezas por el poder que tenemos: é porque venga á noticia de todos, y ninguno pueda pretender ignorancia, lo mandamos pregonar públicamente en las gradas y en otros lugares acostumbrados, y lugares comarcanos, y asentar este dicho nuestro mandamiento y pregon y pregonen en los libros de la dicha casa de Contratacion.

et ils ne pourront se prévaloir des contrats et obligations souscrits en leur faveur, pas même de ceux qui auroient été passés par-devant écrivains publics, tous lesquels actes seront nuls, sans valeur ni effet, et ne pourront être exécutés ou mis à exécution de la part d'aucun juge, parce qu'on aura prêté de l'argent à la grosse contrairement aux dispositions et règles établies par cette ordonnance, faite par nous susdits officiers, au nom de leurs altesses, en vertu du pouvoir dont nous sommes investis.

Et afin que les présentes dispositions viennent à la connoissance de tous, et que personne ne puisse en prétexter ignorance, nous ordonnons de les crier publiquement sur les marches de l'hôtel et dans les autres lieux accoutumés, ainsi que dans les lieux circonvoisins. Cet ordre et les criées exécutées seront inscrits dans les registres dudit hôtel de la Contractacion (1).

(1) On sait qu'il existe deux espèces d'emprunts à la grosse aventure, qu'il ne faut pas confondre, quoique peu de lois modernes les aient distingués. La première espèce d'emprunt est celui qu'on fait sur un navire avant le départ; la seconde, l'emprunt en cours de voyage pour les besoins de la navigation. Je suis entré dans des détails assez étendus sur ce sujet, tome II, page 527, note 3, et tome IV, page 41, note 1. C'est évidemment de la première espèce de prêt à la grosse qu'il s'agit dans cette ordonnance.

Ouvrage de références : PARDESSUS, Jean-Marie ; *Collection de lois maritimes antérieures au XVIIIe siècle* ; Paris, Imprimerie royale ; 1845, tome sixième, 672 pages. (Table chronologique de tous les documents dont les textes sont contenus dans cette collection : pages 629-638. Table alphabétique des matières des 6 volumes : pages 639-671) :

<https://play.google.com/store/books/details?id=ZqJLAAAAYAAJ&rdid=book-ZqJLAAAAYAAJ&rdot=1>

Voir, en particulier, chapitre XXXIV, « *Droit maritime des provinces méridionales et occidentales de l'Espagne, situées sur l'océan* », pages 1-300 (N.B. : **textes bilingues**).

COLLECTION
DE
LOIS MARITIMES

ANTÉRIEURES AU XVIII^e SIÈCLE,

PAR J. M. PARDESSUS,

**MEMBRE DE L'INSTITUT (ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES)
ET DE PLUSIEURS ACADÉMIES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.**

TOME SIXIÈME



PARIS,

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU ROI

A L'IMPRIMERIE ROYALE.

M DCCC XLV

ANNÉES.	TITRES DES DOCUMENTS.	TOME.	PAGE.
1455.....	Droit maritime extrait d'une willekur, pour le pays de Dantzick.....	III.	462.
1455.....	Droit maritime extrait de la willekur de Dantzick.....	III.	463.
1457.....	Droit maritime extrait des additions à la willekur de Dantzick.....	III.	468.
1457 (environ).....	Règlement de Florence, sur la navigation maritime.	IV.	594.
1458.....	Ordonnance des magistrats de Barcelone, sur les assurances.....	V.	507.
1461.....	Ordonnance des magistrats de Barcelone, sur les assurances.....	V.	521.
1468 (2 juillet).....	Ordonnance de Venise, sur les assurances.....	V.	65.
1470.....	Recès de la ligue anséatique.....	II.	487.
1482 (mai).....	Recès de la ligue anséatique.....	VI.	497.
1484.....	Ordonnance des magistrats de Barcelone, sur les assurances.....	V.	523.
1484.....	Droit maritime extrait du statut d'Albinga, dans l'état de Gènes.....	IV.	544.
1493 (29 avril).....	Droit maritime extrait du statut d'Ancône.....	V.	205.
1494.....	Pragmatique qui constitue un consulat à Burgos....	VI.	103.
1497.....	Droit maritime extrait du code général de Hambourg.	III.	350.
1498.....	Droit maritime extrait du code Emmanuel de Portugal.....	VI.	311.
xv ^e siècle.....	Droit maritime des Pays-Bas septentrionaux, connu sous le nom d' <i>Usages maritimes d'Amsterdam, Enchuyzen, Stavern, etc.</i>	I. VI.	405. 29.
xv ^e siècle.....	Compilation dite <i>Droit maritime de Wisby</i>	I. IV. VI.	491. 463. 491.
xv ^e siècle.....	Droit maritime de Dantzick.....	III.	461.
xv ^e siècle.....	Droit maritime extrait des <i>Statuta Anconitanæ urbis</i> ..	V.	203.
xv ^e siècle.....	Additions aux statuts maritimes d'Ancône, de 1397.	V.	203.
1506.....	Droit maritime extrait du statut de Fermo.....	V.	213.
1507 (21 novembre).	Ordonnance maritime des officiers de la <i>Casa de la contratacion</i> de Séville.....	VI.	64.
1508.....	Droit maritime de Danemarck, attribué au roi Jean..	III.	234.
1510.....	Pragmatique du roi d'Aragon, relative à la juridiction consulaire de Barcelone.....	V.	543.
1511 (21 juin).....	Droit maritime extrait d'un statut d'Ancône.....	V.	207.
1512 (31 janvier)...	Pragmatique pour Burgos, concernant les affrètements.....	VI.	115.
1512 (19 décembre)..	Droit maritime extrait d'un statut d'Ancône.....	V.	208.
1523 (23 janvier(1))..	Statut de Florence, sur les assurances.....	IV.	598.

(1) On a, par erreur, imprimé à la page 598 du t. IV, la date du 28 janvier, qui effectivement se lit dans quelques recueils.

ANNÉES.	TITRES DES DOCUMENTS.	TOME.	PAGE.
1523 (27 janvier)...	Statut de Florence, sur les assurances.....	IV.	602.
1526 (15 juin).....	Statut de Florence, sur les assurances.....	IV.	602.
1526.....	Droit maritime extrait d'un privilège accordé à Dantzick.....	III.	468.
1527 (12 juillet)....	Ordonnance de Venise, sur les chargemens des navires.....	V.	67.
1527 (13 août).....	Statut d'Amsterdam, relatif à la bomerie.....	IV.	121.
1530.....	Recès de la ligue anséatique.....	II.	488.
1532.....	Droit maritime extrait du statut de la ville de Pesaro.	V.	114.
1533.....	Ordonnance de Dordrecht, sur les bomeries.....	IV.	165.
1537 (25 mai).....	Droit maritime extrait d'une ordonnance pour le Brabant.....	IV.	37.
1538.....	Additions à la pragmatique du 31 janvier 1512, pour Burgos.....	VI.	121.
1538.....	Règlement sur la police de la <i>contratacion</i> de Burgos..	VI.	131.
1538.....	Ordonnance sur les assurances de Burgos.....	VI.	135.
1540.....	Droit maritime extrait d'une ordonnance pour le duché de Prusse.....	III.	478.
1542.....	Ordonnance maritime de Lubeck.....	III.	425.
1549 (29 janvier)...	Droit maritime extrait d'une ordonnance pour les Pays-Bas.....	IV.	38.
1551 (19 juillet)...	Ordonnance maritime des Pays-Bas.....	IV.	44.
1552.....	Extrait de l'ordonnance maritime de Charles V, pour l'Espagne.....	VI.	66.
1556.....	Droit maritime extrait du livre II du statut criminel de Gènes.....	IV.	524.
1556.....	Droit maritime extrait de l'ordonnance de la <i>contratacion</i> de Séville.....	VI.	76.
1557 (octobre).....	Extrait d'un statut de Gènes, relativement aux assurances.....	IV.	525.
1560.....	Ordonnance maritime, pour la <i>contratacion</i> de Bilbao.	VI.	195.
1561.....	Code maritime de Danemarck.....	III.	241.
1563 (31 octobre)...	Ordonnance maritime des Pays-Bas.....	IV.	64.
1567.....	Police d'assurances d'Ancône.....	V.	210.
1569 (8 juin).....	Loi de Venise, sur les naufrages.....	V.	69.
1569 (8 juin).....	Loi de Venise, sur les chargemens des navires et les naufrages.....	V.	71.
1570 (9 janvier)....	Résolution du sénat d'Amsterdam, sur les ventes des navires.....	IV.	122.
1570 (20 janvier)...	Ordonnance maritime pour les Pays-Bas.....	IV.	103.
1570.....	Extrait de la coutume de Middelbourg, relativement aux bomeries.....	IV.	167.
1572.....	Recès de la ligue anséatique.....	II.	498.